

T.C.F

Conditions générales de travail :

Les façonnages se feront sur les indications du client ou validés par celui-ci, en aucun cas l'entreprise T.C.F sera tenue responsable des erreurs de prises de côtes. Celle-ci sera uniquement responsable de la qualité de la fabrication et du respect des côtes données par le client.

L'entreprise T.C.F est équipée pour le façonnage de bacs à joint debout droits et gironnés ; cintrage à la demande ; sertissage droit, cintré, gironné par toute température (système de chauffage avant sertissage).

Prévoir une alimentation de 220 volts (possibilité de groupe électrogène en supplément).

En cas de grutage de la remorque ou des machines ; celle-ci sera à la charge du client.

La matière première est fournie par le client et acheminée à poste par celui-ci (grutage ou transport), après validation de la compatibilité avec les machines ...

La manipulation des bacs se fera avec l'aide des salariés du client (plus les bacs sont longs, plus il faut de personnes à la manipulation).

Conditions de règlement à convenir avant la commande.

L'entreprise T.C.F se réserve le droit de refuser de travailler si les conditions de sécurité sont insuffisantes et la somme journalière sera facturée.

La journée de travail sera effectuée à l'identique des salariés du client.